Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260512-DEL_2026_52-DE

Commune de La Landec

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 MAI 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026 - 52

Objet : Dinan Agglomération - Désignation d'un référent frelon

Le 12 mai 2026, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

Date de convocation : jeudi 7 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présent ce jour : 14 - **Absents :** 1 - **Procurations :** 1 – **Votant :** 15

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Guy LERIBAULT, Karine BARON, Patrick SIMON, Michel CAMPION, Sylvie OGER, Sophie GALLAIS, Romain GUILLET, Lydie KERGALL, Marie-Pierre BACHOWICZ, Patrice LAFOREST, Perrine MENARD, Maxime DURAND, Jean-Luc RICHEUX.

Absents excusés : Jessica LEDOULT ayant donné pouvoir à Guy LERIBAULT.

Secrétaire de séance : Perrine MENARD

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

La Commune doit désigner ses référents communaux pour Dinan Agglomération (agents techniques et/ou élus) qui sont chargés de faire remonter les demandes de destruction de nids de frelons asiatiques déclarées par les particuliers en mairie, en s'étant assuré, au préalable, de la présence de l'espèces ciblée et de la localisation précise du nid.

Vu la candidature de monsieur Patrick SIMON,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de :

- **DÉSIGNER** monsieur Patrick SIMON en qualité de référent « FRELON ».

La Landec, le 12 mai 2026

Pour extrait conforme.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance,
Perrine MENARD

Le Maire,
Didier SAILLARD

MAIRIE DE LALANDEC 22980 (Côtes d'Armor)